

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

FOURNITURE D'EAU EN BOUTEILLE POUR LE PERSONNEL

Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte (CSSM)

MARCHE N°2026/011

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

A – Identification de l'acheteur

Nom / raison sociale : Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte

Adresse : Route Nationale 1, Centre Kinga KAWENI, 97600 - MAMOUDZOU

Représenté par : Madame Miryam Harley

Qualité du signataire : Directrice Générale

B – Identification du candidat (futur titulaire)

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Agissant en qualité de :

Pour le compte de la société (raison sociale) :
.....

Forme juridique :

Adresse du siège social :

N° SIRET :

Téléphone / Courriel :

Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation (RC) et du Cahier des Clauses Particulières (CCP), ainsi que du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS), et après avoir établi mes prix en conséquence, m'engage sans réserve, conformément aux documents précités, à exécuter les prestations décrites ci-après dans les conditions définies au présent acte d'engagement et à ses annexes.

C – Objet de l'engagement

Marché à bons de commande passé en suivant la procédure de MAPA dont l'objet est :

Fourniture, livraison mensuelle et reprise des emballages relatifs à l'approvisionnement en eau en bouteille de 1,5 L destinée au personnel de la CSSM, soit un effectif de référence de 400 agents, dans les conditions fixées par le CCP.

CPV : 41100000-0 Eau potable

D – Prix

Les prix proposés sont réputés fermes pour toute la durée du marché, conformément à l'article 10 du CCP :

Désignation	Unité	Prix unitaire HT
Pack d'eau en bouteille 1,5 L cf. CCP art. 3)	Pack livré	 € HT
Reprise des palettes / emballages (le cas échéant)	Forfait	 € HT

Montant maximum estimatif du marché (12 mois) : 139 000 € HT, soit 139 000 € TTC (TVA au taux de 0,00 %).

E – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de sa notification, non reconductible.

F – Délai d'exécution et engagements spécifiques

Le candidat s'engage à respecter les délais de livraison mensuelle fixés à l'article 5 du CCP, ainsi que les obligations de continuité d'approvisionnement (article 6), de reprise des palettes (article 7) et de conformité qualité (articles 3 et 9) prévues par le CCP.

G – Durée de validité de l'offre

Le présent engagement est valable pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le Règlement de Consultation.

H – Signature du candidat

Fait à, le

Signature et cachet du candidat :

I – Décision de l'acheteur (partie réservée à l'acheteur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour un montant de € HT.

Fait à, le

Signature de la personne habilitée à représenter l'acheteur :